

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du 29 avril 2026.

Tenue virtuellement à 18 h 30

### 1 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

#### 1.1 PRÉSENCE ET QUORUM

Annie Fortin, directrice	P	Emanuela Yves-Lyne Verdieu, parent	P
Marie-Claude St-Hilaire, secrétaire	P	Annie Poirier, technicienne du service de garde	P
Alexandre Ducharme, président	P	Christine Bezeau, enseignante	P
Josiane Roberge, vice-présidente	A	Élisabeth Pacheco Da Costa, enseignante	P
Guillaume Viens, parent	P		
Olive Vidal Mbunkeu, parent	A		
Catherine Béliveau, parent	P		

#### 1.1 OUVERTURE, PRÉSENCE ET QUORUM

La séance du conseil d'établissement débute à 18 h 34.

#### 1.2 PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

#### 1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Marie-Claude St-Hilaire d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/038

## 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2026

Mme Christine Bezeau propose d'adopter le procès-verbal du 26 février 2026.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/039

## 2 APPROBATION

### 2.1 CODE DE VIE (LIP, article 76)

Mme Fortin présente aux membres le document qui a été travaillé par le comité code de vie, notamment l'ajout de précisions concernant le vouvoiement et certains autres éléments.

Il est proposé par M. Guillaume Viens d'approuver le code vie tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/040

### 2.2 SORTIES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Mme Fortin présente la mise à jour du tableau des activités éducatives et sorties culturelles prévues d'ici la fin de l'année au calendrier 2025-2026.

Il est proposé par M. Guillaume Viens d'approuver les activités éducatives et sorties culturelles prévues au calendrier scolaire 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

C 25-26/041

### 2.3 MESURES VISANT À FAVORISER L'ACCÈS À TOUS LES SERVICES, ACTIVITÉS OU

**MATÉRIEL** (règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines conditions financières pouvant être exigées) (LIP, article 8).

Mme Fortin présente aux membres les mesures favorisant l'accès à tous les services, activités et matériel pour les abonnements numériques pour l'année scolaire 2026-2027.

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve, en tenant compte des autres contributions approuvées, toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, aux activités scolaires, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

**De mandater** la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
  - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
  - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
  - iii. Surveillance du dîner;
  - iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
  - v. Service de garde (à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques)

**De rendre compte** annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

**D'informer** les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Il est proposé par Mme Annie Poirier d'approuver les mesures visant à favoriser l'accès à tous les services, activités ou matériel.

**Approuvé à l'unanimité**

**Numéro de résolution :**

**CÉ 25-26/042**

## 2.4 CRITÈRES DE FORMATION DES GROUPES

Mme Fortin présente les balises de formation des groupes pour l'année scolaire 2026-2027.

Il est proposé par Mme Catherine Béliveau d'approuver les critères de formation des groupes.

**Approuvé à l'unanimité**

**Numéro de résolution :**

**CÉ 25-26/043**

## 3 CONSULTATION

### 3.1 CHOIX DU COLLABORATEUR POUR L'ACHAT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE (Coopsco vs nouvelle offre).

Le Conseil d'établissement a procédé aux choix du collaborateur pour l'achat du matériel didactique pour l'année scolaire 2026-2027. Après discussion, les membres du CÉ ont convenu de poursuivre la collaboration avec l'entreprise COOPSCO Laurentides pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par Mme Marie-Claude St-Hilaire d'approuver le choix du collaborateur pour la prochaine année scolaire.

**Approuvé à l'unanimité**

**Numéro de résolution :**

**CÉ 25-26/044**

## 4 INFORMATION

### 4.1 NOMBRE DE GROUPE 2026-2027

Mme Fortin expose aux membres le nombre d'élèves ainsi que de groupes que composera l'école le Carrefour pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour l'année prochaine l'école comptera un total de 17 groupes répartis de la façon suivante :

- 3 groupes du préscolaire;
- 3 groupes de 1<sup>re</sup> année;
- 2 groupes de 2<sup>e</sup> année;
- 2 groupes de 3<sup>e</sup> année;
- 1 groupe de 4<sup>e</sup> année
- 1 groupe multiâge de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année;
- 2 groupes de 5<sup>e</sup> année;
- 3 groupes de 6<sup>e</sup> année.

### 4.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Mme Fortin présente le calendrier scolaire 2026-2027, qui inclut les journées pédagogiques fixes CSSMI et celles déterminées par l'équipe-école.

### FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (estrades, activité rassembleuse du comité de soutien aux comportements positifs).

Mme Fortin et Mme Elisabeth enseignante en musique expliquent qu'elles souhaiteraient faire l'acquisition d'estrades pour le local de musique. Celles-ci seraient utilisées lors des spectacles de musique, mais également à différents moments durant l'année scolaire.

Le coût total du projet est de 9 106.04 \$. L'école est en mesure d'assumer un montant de 4 106.04 \$ et elles demandent aux membres du CÉ s'ils accepteraient que la différence, soit un montant de 5 000 \$, soit prise à même les fonds spéciaux.

Il est proposé par M. Guillaume Viens d'approuver la demande de fonds spéciaux pour l'achat des estrades.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/045

## 5 INFORMATIONS/QUESTIONS

### 5.1 DIRECTION

Il est mentionné que, encore une fois la banque alimentaire Moisson Laurentides tiendra une collecte de denrée non périssables avec la participation des élèves de 6<sup>e</sup> année.

Le spectacle de musique aura lieu dans l'après-midi du 17 juin à l'extérieur et en cas de pluie le spectacle aura lieu au gymnase mais des places limitées. La fête de fin d'année de l'école se tiendra le 18 juin et la fête des finissants aura lieu le 19 juin.

### 5.2 SERVICE DE GARDE

La Semaine des services de garde se tiendra du 11 au 15 mai. Les réinscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 sont en cours et les mêmes besoins qu'en 2025-2026 seront nécessaires pour la prochaine année scolaire.

### 5.3 ÉQUIPE-ÉCOLE

L'équipe-école souligne l'invitation au Club de course destinée aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> année ainsi qu'à deux classes du préscolaire. L'activité se déroulera du 13 mai au 10 juin.

### 5.4 PRÉSIDENT

### 5.5 REPRÉSENTANT COMITÉ DE PARENTS

## 6 VARIA

Aucun varia

## 7 LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Alexandre Ducharme que la séance soit levée, il est 20 h 06.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/046



Alexandre Ducharme, président



Annie Fortin, directrice